

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 79/384 du 7/07/79
/MJT.SGFPT.DFP.4.24

Portant intégration et nomination de Mon-
sieur MAPAKOU Henri, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Tech-
nique (MINES).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN,

VU l'acte 038/PCT-CC du 30 ~~mai~~⁰⁹ 1979 portant fondement, or-
ganisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;

la Loi 15-62 du 3.2.62, portant statut général des fonction-
naires ;

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

VU le décret 60-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie AI des Services Techniques ;

VU le décret 62-130/MF du 9.5.62, fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;

VU le décret 62-195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;

VU le décret 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiéran-
chies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3.2.62, portant statut général
des fonctionnaires ;

VU le décret 62-198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la
révocation des fonctionnaires des catégories AI ;

VU le décret 63-81/FP-BL du 26.3.1963, fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

VU le décret 74-470 du 31.12.1974, abrogeant les dispositions du
décret 62-196/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonc-
tionnaires ;

VU le décret 67-50/FP-BL du 24.2.67, réglementant la prise d'effet
du point de vue des actes réglementaires relative aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements ;

VU l'acte 004/PCT-CC du 7.2.1979 ;

VU le décret 79/155 du 4/4/79, portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

VU la lettre n° 435/MEN/SGEN/DOC du Direction de l'Orientation
et de la Coopération transmettant le dossier constitué par l'intéressée ;

VU le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier

Ministre, Chef D E C R E T E :
du Gouvernement ;

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret 60-90 du 3.3.60
susvisé, Monsieur MAPAKOU Henri, né le 15.11.1953 à Kinshasa, titulaire
du Diplôme d'Ingénieur Spécialité Génie du Raffinage du Pétrole et Pétro-
chimie, obtenue à Ploiesti (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (MINES) et nommé au
grade d'Ingénieur Stagiaire, Indice 710.

.../...

ARTICLE 2° : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3° : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DES MINES ET DE
L'ENERGIE, CHARGE DE LA RE-
CHERCHE SCIENTIFIQUE,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Rodolphe ADADA.

Henri LOPES.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,

Victor TAMBA-LAMDA.

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B 3
- D.C.F 1
- MINI.MRS 1
- S.G.M/RS 1
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2